

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Réseau Interprofessionnel « Insertion »

22/03/2016 – IMPRO du Ried

Ordre du jour

Entraînement aux compétences sociales (ou habiletés sociales)

Présentation des ateliers élaborés et expérimentés par le CRA

Echanges sur les potentialités de mise en œuvre

présentation assurée par Muriel STECH psychologue au CRA

Voir support en pièces jointes : « Programme d'entraînement aux compétences sociales auprès des personnes autistes adultes avec un haut niveau de fonctionnement »

La participation à un programme d'entraînement aux compétences sociales constitue « un apprentissage intensif » justifiant une fin.

Les points de vigilance pour le construire :

- partir du projet personnalisé de la personne, de ses besoins et de ses ressources
- vérifier qu'elle dispose du niveau de communication nécessaire, ce qui nécessite de bien la connaître
- constituer un groupe homogène prenant en compte les ressources intellectuelles et la sévérité de l'autisme
- poser le cadre avec les règles de base dont le respect des autres participants
- prévoir 2 animateurs : l'un gère la dynamique de groupe, l'autre déroule le programme

Module 1 : mieux comprendre l'autisme

Ce module peut faire l'objet d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs. Il vise à :

- établir le cadre du groupe : les personnes s'engagent à suivre le programme et à respecter les règles au travers d'un contrat écrit par exemple
- accompagner les personnes au travers de la psychoéducation TSA
- affiner les besoins de chaque personne et définir des objectifs individuels et de groupe

Module 2 : développer l'expression et la compréhension des émotions

Il s'agit de permettre une meilleure identification des expressions émotionnelles et de mettre en lien les situations vécues avec les émotions ressenties.

Se poser les questions : pourquoi la personne a besoin d'acquérir ces compétences ? pourquoi elle s'en servira ?

Module 3 : développer les habiletés conversationnelles

Il s'agit de mettre en situation les personnes en les filmant ou enregistrant leurs paroles, puis restitution au groupe.

Module 4 : mise en pratique des situations du quotidien

L'entraînement aux compétences sociales a davantage trait à des jeux de rôles. Ces derniers constituent toutefois un exercice artificiel, d'où l'intérêt de mises en situations réelles prévues dans le module 4 du programme d'entraînement aux compétences sociales.

Il ne s'agit pas de scénarii sociaux qui peuvent se construire comme « des procédures », à partir de fiches actions reprenant des situations sociales probables.

L'objectif de cet entraînement est la généralisation qui est une des difficultés majeures des personnes avec autisme.

Echanges avec les participants :

- Questionnement autour de la coopération avec les parents ? Comment les inclure dans cette dynamique ? les faire participer ? Les parents ayant chacun des parcours différents, le collectif peut s'avérer délétère.
- Motivation des personnes de s'engager dans un tel entraînement ? Elles sont motivées lorsque, repérant l'impact de l'autisme dans leur vie quotidienne, elles reconnaissent leur intérêt à suivre cet entraînement.
- Comment réagir lorsqu'une question imprévue émerge (ex : les relations amoureuses) ? Ne pas perdre de vue l'objectif de départ posé et annoncé. Il s'agira de réorienter la personne sur un autre cadre (ex : psychothérapie). L'entraînement aux compétences sociales exige méthodologie et rigueur.
- Le programme peut-il être proposé à des personnes avec déficience ? Il faudra qu'il soit adapté à la personne et proposé en individuel.

Potentialités de mise en œuvre sur le territoire :

Le CRA peut intervenir pour soutenir les services qui souhaiteraient construire un programme d'entraînement aux compétences sociales.

Les services pointent les difficultés à constituer un groupe homogène, en raison du nombre trop faible de personnes potentiellement concernées par ce programme (: connaître son handicap, niveau de communication, etc.).

Certains participants proposent la solution suivante : constituer un groupe d'utilisateurs orientés par plusieurs institutions, sur un territoire donné. Les problèmes relevés sont les déplacements des usagers et l'organisation des services. Le CRA propose d'assurer la coordination si cette solution était retenue sur un territoire.

Nous restons à la disposition des professionnels intéressés par cet outil, pour réfléchir avec eux à la faisabilité de sa mise en œuvre. Merci de vous signaler auprès du secrétariat du CRA - pôle Adultes 67 : 03 88 64 57 37 ou secretariatcra67@ch-epsan.fr .

La prochaine réunion du réseau interprofessionnel « insertion » aura lieu :
le mardi 31 mai 2016 de 9h30 à 12h

Ordre du jour :

Echanges de pratiques autour du risque de rupture de parcours

Présentation de cas pratiques

par les équipes du SESSAD de Rosheim, de l'APAEIIE d'Ingwiller et du CRA